

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : ☐ Elémentaire : ☐ Nom de l'enseignant en 2025-2026 :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : ☐ Elémentaire : ☐ Nom de l'enseignant en 2025-2026 :

Adresse complète : Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre QF CAF : Le QF de référence pour l'année 2026 est celui de Janvier 2026)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025/ 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui ☐ non ☐

Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible sur www.cigalesetgrillons.com, à l'accueil de loisirs, ou au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

MATIN 07H15-09H00			Janvier 2026					SOIR 16H30 – 18H30		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jeudi 8	Vend 9	Lundi 12	Mardi 13	Mer 14	Jeudi 15	Vend 16
Matin	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐
Soir	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐
	Lundi 19	Mardi 20	Mer 21	Jeudi 22	Vend 23	Lundi 26	Mardi 27	Mer 28	Jeudi 29	Vend 30
Matin	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐
Soir	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐

MATIN 07H15-09H00				Février 2026				SOIR 16H30 – 18H30		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 2	Mardi 3	Mer 4	Jeudi 5	Vend 6	Lundi 9	Mardi 10	Mer 11	Jeudi 12	Vend 13
Matin	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐
Soir	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐
	Lundi 16	Mardi 17	Mer 18	Jeudi 19	Vend 20	Lundi 23	Mardi 24	Mer 25	Jeudi 26	Vend 27
Matin	VACANCES		VACANCES		VACANCES	VACANCES		VACANCES		VACANCES
Soir		VACANCES		VACANCES			VACANCES		VACANCES	
Matin										
Soir										

✂

Choisissez votre mode de règlement :

- ☐ Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- ☐ Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement
- ☐ Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A

Le

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local de l'accueil de loisirs.

Accueil de Loisirs

8 rue du Stade
45520 CHEVILLY
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ».

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com et renvoyés par mail à accueil@cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF 2026	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,4 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,4 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.

Mais l'inscription reste obligatoire.

Merci de fournir votre justificatif de QF CAF

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

☐ Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

☐ Par carte bancaire

☐ Par chèques vacances ANCV

☐ Par TICKETS CESU papier uniquement

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières